

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize,
Le 14 décembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, BOUYER, SAILLANT, FRAUX, ALLANIC, CHESNEAU, RUSSELL, POUSSET, PRUKOP, HUCHET, CAZIN, CORNETI, BELLIOU, CARNAC, DUBOIS, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER.

Date de convocation

8 décembre 2016

A l'exception de :
Madame CHERON a donné pouvoir à Monsieur DONNE.
Monsieur SIMON a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Madame CHUPIN a donné pouvoir à Madame LE PAPE.

Date du
Conseil Municipal

14 DECEMBRE 2016

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur CAZIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

11/ EXERCICE 2017 – BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES – ADOPTION

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents---- 30

Votants ----- 33

RAPPORTEUR : Monsieur POUSSET, conseiller municipal délégué

EXPOSE :

Dans un contexte qui demeure fortement contraint (contribution au redressement des finances publiques et à la péréquation, mesures étatiques qui pèsent sur la masse salariale...) et marqué par des perspectives incertaines (élections présidentielles à venir, réforme annoncée de la DGF...), l'équipe municipale a, dans le cadre du débat et du rapport d'orientations budgétaires, rappelé sa stratégie financière, autour des 5 axes suivants :

- Maitriser nos charges de fonctionnement.
- Améliorer nos recettes et maîtriser la fiscalité.
- Investir de manière ciblée.
- Améliorer la vie quotidienne des Pornichétins.
- Atteindre et maintenir un niveau d'endettement raisonnable.

En cohérence avec ces orientations, le budget primitif 2017 illustre :

- Côté fonctionnement :
 - o l'optimisation des recettes, en dehors du levier fiscal auquel il n'est pas recouru.
 - o les efforts poursuivis dans le cadre du « plan de progrès » des services municipaux et du dialogue de gestion instauré : maîtrise des charges de personnel, en dépit de mesures nationales au fort impact, et diminution des charges à caractère général.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR

- Côté investissement :
 - o une capacité d'investissement de 8,4 millions qui repose essentiellement sur l'autofinancement dégagé et sur des cessions d'immobilisations, sans recours à l'emprunt.
 - o un programme d'investissement de même montant, alliant financement de projets majeurs du mandat à l'aménagement continu de la Ville.

Accompagnant le document budgétaire officiel établi selon les normes de l'instruction comptable M14, la présente délibération détaille, à travers plusieurs tableaux, les grands équilibres financiers de ce nouveau budget, en se concentrant sur les mouvements réels. Les diverses opérations habituelles dites d'ordre ou purement comptables (écritures qui ne donnent lieu ni à encaissement, ni décaissement) sont retracées dans le document budgétaire annexé.

I. BUDGET PRINCIPAL

Du fait du délai court cette année entre le débat d'orientations budgétaires et la présentation du budget primitif, aucune évolution particulière dans l'intervalle n'est à mentionner.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT : préserver l'autofinancement

a. Recettes réelles de fonctionnement

Les **recettes réelles de fonctionnement** sont arrêtées à **20 896 044 €**, en augmentation de 0,8% par rapport au budget primitif de 2016.

CHAPITRE	BP 2016	BP 2017	Evolution BP à BP	
			en €	en %
70 - Produits des services et du domaine	769 000	976 430	207 430	27,0%
Redevances et recettes d'utilisation du domaine public	151 000	309 770	158 770	
Redevances et droits des services	595 600	639 760	44 160	
Autres produits	22 400	26 900	4 500	
73 - Impôts et taxes	17 165 300	17 420 812	255 512	1,5%
Contributions directes	11 161 000	11 105 012	-55 988	
Reversement CARENE	2 203 300	2 225 800	22 500	
Autres impôts et taxes	3 801 000	4 090 000	289 000	
74 - Dotations et subventions	2 435 400	2 123 550	-311 850	-12,8%
DGF	1 380 000	1 168 600	-211 400	
Autres dotations et compensations	402 600	283 100	-119 500	
Subventions et participations	652 800	671 850	19 050	
75 - Autres produits de gestion courante	145 400	153 252	7 852	5,4%
013 - Atténuations de charges	190 000	190 000	0	0,0%
77 - Produits exceptionnels	30 000	32 000	2 000	6,7%
TOTAL	20 735 100	20 896 044	160 944	0,8%

Les produits des services et du domaine connaissent une nette hausse, d'une part du fait des redevances perçues par la Ville dans le cadre de la concession des plages de Pornichet (141 519 euros), montant qui évoluera positivement sur la durée de la concession. D'autre part, se fait sentir en année pleine l'effet de l'actualisation de la politique tarifaire de plusieurs services, qui n'avait pas évolué depuis plusieurs années et était déconnectée des coûts de revient.

Au sein du chapitre 73 – Impôts et taxes, les contributions directes (taxe d'habitation et taxes foncières) connaissent une hausse plus modérée, du fait tout d'abord de la revalorisation de 0,4% des bases locatives (sous réserve de l'absence de modifications d'ici l'adoption du projet de loi de finances pour 2017) et non 0,9% comme le Gouvernement l'avait initialement annoncé, ainsi que de la réinstauration en 2016 de l'exonération de taxe d'habitation pour les personnes à revenus modestes.

En revanche, les dotations de la CARENE progressent. Même si l'attribution de compensation diminue à hauteur des charges transférées par la commune vers la CARENE dans le cadre du transfert de la compétence d'aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage au 1^{er} janvier 2017, la dotation de solidarité communautaire qui est versée à la Ville devrait continuer d'augmenter, en compensation de l'alourdissement de la charge de la péréquation assumée par l'intercommunalité et ses communes membres au travers du FPIC.

Enfin, d'autres recettes augmentent : la dynamique constatée des droits de mutation en 2016 et les prévisions quant au marché de l'immobilier permettent d'inscrire une prévision de recettes supérieure à celle du BP 2016. De même, les recettes qui peuvent légitimement être attendues des paris hippiques en développement constant à l'Hippodrome, ainsi que les recettes de la taxe de séjour dont l'amélioration du recouvrement constitue un objectif clair, permettent de compenser en partie la charge du désengagement de l'Etat.

En effet, la baisse des dotations de l'Etat se poursuivra en 2017, dans le cadre du plan de redressement des finances publiques, avec une baisse de 211 400 euros pour la seule DGF.

Heureusement, le pilotage fin de l'activité des services pouvant bénéficier de financements de la CAF, au plus près des besoins des familles, permet de connaître une hausse de ce poste de recettes.

L'évolution des autres produits de gestion courante est essentiellement due aux revenus des immeubles, suite là aussi, à des modifications tarifaires.

b. Dépenses réelles de fonctionnement

Les **dépenses réelles de fonctionnement** sont proposées pour 2017 à **17 807 713 €**, soit une hausse de 1,9 % par rapport au budget primitif 2016.

CHAPITRE	BP 2016	BP 2017	Evolution/BP 2015	
			en €	en %
011 - Charges à caractère général	3 996 500	3 923 800	-72 700	-1,8%
012 - Charges de personnel	10 020 000	10 192 672	172 672	1,7%
65 - Autres charges de gestion courante	1 479 650	1 504 190	24 540	1,7%
Subventions aux associations	315 500	315 000	-500	-0,2%
Contributions et contingents	825 450	875 400	49 950	6,1%
CCAS	130 000	110 000	-20 000	-15,4%
Autres	208 700	203 790	-4 910	-2,4%
66 - Charges financières	503 000	450 000	-53 000	-10,5%
014 - Atténuations de produits	433 000	755 951	322 951	74,6%
022 - Dépenses imprévues	14 000	14 000	0	0,0%
67 - Charges exceptionnelles	959 000	967 100	8 100	0,8%
68 - Dotations aux amortissements et provisions	75 000	0	-75 000	100,0%
TOTAL	17 480 150	17 807 713	327 563	1,9%

Convaincus de la nécessité de maîtriser les charges de personnel, qui a déjà abouti à ce qu'il y ait 5 effectifs permanents de moins fin 2016 par rapport à fin 2014, les élus et la direction générale poursuivront en 2017 leur démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, questionnant systématiquement le remplacement et l'organisation des services à l'occasion de chaque départ d'agent. Les économies estimées, des choix effectués sur 2016 et de ceux qui seront faits sur 2017, s'élèvent à un peu plus de 124 000 euros.

S'y ajoute le choix de passer par le centre de gestion (CDG) pour contracter l'assurance du personnel face aux risques statutaires. La négociation du nouveau contrat par le CDG va permettre d'économiser d'environ 30 000 euros par an à compter du 1^{er} janvier 2017.

En dépit de ces efforts, la masse salariale est impactée à la hausse par des mesures nationales :

- La 2^e étape de la revalorisation du point d'indice, de 0,6% au 1^{er} février 2017, coûtera près de 90 000 euros à la commune.
- Le déploiement progressif du Protocole national relatif aux parcours, aux carrières et aux rémunérations jusqu'en 2020 pèsera pour la seule année 2017 à hauteur de 94 000 euros.
- L'impact de la hausse des charges patronales décidées par l'Etat et des élections de l'année 2017 s'élève à 12 000 euros.

Au total, ce sont donc environ 196 000 euros qui s'imposent au budget communal des charges de personnel.

En outre, la Ville est tenue de modifier son régime indemnitaire pour intégrer une réforme nationale, le déploiement du « régime indemnitaire sur les fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel » (RIFSEEP). Les négociations sociales conduites depuis 6 mois devraient permettre de conclure un accord global autour de l'équilibre entre une légère revalorisation indemnitaire et une augmentation du temps de travail des agents municipaux.

Comme évoqué en débat d'orientations budgétaires, les charges à caractère général poursuivent leur baisse, en conformité avec l'exigence de rationalisation des dépenses, mais avec la limite des obligations réglementaires et de l'application incontournable de révisions contractuelles.

L'évolution des autres charges de gestion courantes s'explique principalement par les subventions à l'enseignement public et privé du fait d'une hausse du coût par élève. L'enveloppe des subventions aux associations n'est, elle, pas modifiée, tandis que la subvention versée au CCAS diminue de 20 000 euros.

La forte hausse des atténuations de produits provient essentiellement de la « pénalité SRU » qui n'avait pas été inscrite au BP 2016 puisque sa réintroduction avait eu lieu postérieurement, par décret du 30 décembre 2015, ainsi que de la progression du FPIC, dans une proportion incertaine en 2017, comme expliqué dans le rapport d'orientations budgétaires.

c. Charge de la dette

LIBELLES	2016	2017
DETTE EN CAPITAL AU 1ER		
I - JANVIER	16 822 784	15 202 834
II - CHARGE ANNUELLE	2 122 950	2 050 000
1 - FRAIS FINANCIERS	503 000	450 000
- Intérêts des emprunts	500 000	450 000
- Frais de change	0	0
- Autres charges financières	3 000	0
2 - REMBOURSEMENT DE CAPITAUX	1 619 950	1 600 000
- Etablissements de crédit	1 619 950	1 600 000
III - EMPRUNTS NOUVEAUX	0	0
- Dette nouvelle	0	0
IV DETTE EN CAPITAL AU 31		
- DECEMBRE	15 202 834	13 602 834

Conformément à la stratégie de désendettement de la Ville, l'**encours de dette** de la commune, qui sera de 15,2 millions d'euros au 31 décembre 2016, atteindra environ **13,6 millions au 31 décembre 2017**.

La **charge annuelle** de la dette sera pour 2017 de **2 050 000 €**, contre 2 122 950 € en 2016.

d. Autofinancement

	BP 2016	BP 2017	Evolution de BP à BP	
			en €	en %
Recettes réelles de fonctionnement (A)	20 735 100	20 896 044	160 944	0,8%
Dépenses réelles de fonctionnement (B)	17 480 150	17 807 713	327 563	1,9%
Epargne brute (=A-B)	3 254 950	3 088 331	-166 619	-5,1%
- Remboursement annuel de capital	-1 619 950	-1 600 000	19 950	
Epargne nette ou autofinancement	1 635 000	1 488 331	-146 669	-9,0%

Par différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, on obtient l'épargne brute, qui concourt prioritairement à la couverture du remboursement annuel de capital, et pour le solde à l'autofinancement des dépenses d'équipement.

L'**épargne brute** est arrêtée à **3 088 331 €**, ce qui représente un taux d'épargne de 14,8%.

Au final, l'épargne disponible pour financer les opérations d'investissement, ou **autofinancement net**, s'établit à **1 488 331 €**. Elle contribue pour près de 17,8% aux dépenses d'équipement.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT : investir pour le quotidien et pour l'avenir des Pornichétins

Au-delà de l'autofinancement brut, la **capacité d'investissement** 2017 repose sur :

- Des ressources propres pour 650 000 euros.
- Une subvention d'investissement de la part de la CARENE dans le cadre de l'aménagement de la pointe du Bê à hauteur de 180 000 euros.
- Un programme de cessions d'immobilisations pour un montant de 6 110 015 euros.

CAPACITE DE FINANCEMENT	BP 2017
Autofinancement brut	3 088 331
Ressources propres	650 000
FCTVA	500 000
Taxe d'aménagement	100 000
Amendes de police	50 000
Subvention d'investissement	180 000
Cessions d'immobilisations	6 110 015
TOTAL	10 028 346

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2017
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 600 000
Remboursement annuel de la dette	1 600 000
20 à 23 - Dépenses d'équipement	8 428 346
TOTAL	10 028 346

Les **dépenses d'investissement**, à hauteur de **10 028 346 €**, comprennent le remboursement annuel du capital pour 1 600 000 €, et les dépenses d'équipement pour 8 428 346 €.

Les principaux investissements pour l'année 2017 sont les suivants :

- Début des travaux pour les deux opérations structurantes que sont la salle des sports et le projet écoles.
- Aménagement et travaux urbains : requalification de l'avenue de Saint-Sébastien, programme annuel d'entretien et de sécurisation de voirie, poursuite du programme sur la pointe du Bê et le passage du Port.
- Poursuite des travaux pour l'accessibilité des plages, la sécurisation et la mise en conformité des branchements et bâtiments communaux dans le cadre de la concession de plages.
- Travaux d'accessibilité de la voirie et des bâtiments pour les personnes à mobilité réduite, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Ad'Ap.
- Renouvellement des moyens des services et gros entretien du patrimoine, en recherchant notamment des économies d'énergie.

II. BUDGET ANNEXE QUAI DES ARTS

Le budget primitif proposé pour 2017 s'inscrit dans la continuité de la stratégie financière de cet équipement public, retracé dans un budget annexe.

Par rapport au BP 2016, les charges à caractère général sont en diminution de 2,8%.

A l'inverse, la qualité de la programmation et la fréquentation de la salle permettent de prévoir des recettes de billetterie en légère augmentation.

La subvention d'équilibre du budget principal passe de 440 000 € en 2016 à 460 000 € en 2017, les investissements réalisés ces dernières années pesant sur les dotations aux amortissements.

Les dépenses réelles d'investissement sont évaluées pour 2017 à 133 875 €, notamment pour le renouvellement des équipements scéniques et mobilier.

III. BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES JARDINS DE L'ESTRAN

L'exercice 2017 correspond au troisième budget de cette opération d'aménagement, qui sera marqué par la concrétisation en termes de flux financiers de la cession de l'ensemble des lots et par les travaux de finalisation.

Le budget s'équilibre à 110 000 € en fonctionnement et ne comprend aucune écriture en investissement.

IV. EQUILIBRE GENERAL

Au terme de cet examen du projet de budget pour l'exercice 2017, il convient de présenter l'équilibre général consolidé.

2017	DEPENSES			RECETTES		
	Investissement	Fonctionnement	TOTAL	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	15 422 094,00	21 048 044,00	36 470 138,00	15 422 094,00	21 048 044,00	36 470 138,00
1 - Mouv. réels	15 270 094,00	17 807 713,00	33 077 807,00	12 181 763,00	20 896 044,00	33 077 807,00
2 - Mouvements d'ordre	152 000,00	3 240 331,00	3 392 331,00	3 240 331,00	152 000,00	3 392 331,00
BUDGET ANNEXE	180 000,00	875 710,00	1 055 710,00	180 000,00	875 710,00	1 055 710,00
1 - Quai des Arts	180 000,00	765 710,00	945 710,00	180 000,00	765 710,00	945 710,00
2 - Lotissement Jardins de l'Estran	0,00	110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00
TOUS BUDGETS	15 602 094,00	21 923 754,00	37 525 848,00	15 602 094,00	21 923 754,00	37 525 848,00

En conclusion, le **total consolidé de tous les budgets s'élève à 37 525 848 €.**

Ainsi, se présente le budget primitif pour l'exercice 2017, sur lequel il appartient au Conseil municipal de se prononcer à travers diverses décisions soumises à approbation.

DÉLIBÉRATION :

- ⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2311-1, L2311-2, L2311-3, L2312-1, L2312-2, L2312-3 et L2312-4,
- ⇒ Vu le rapport d'orientations budgétaires présenté et débattu lors du Conseil municipal du 30 novembre 2016,
- ⇒ Vu l'avis de la Commission des finances en date du 7 décembre 2016,
- ⇒ Considérant le projet de budget primitif 2017 soumis à l'assemblée,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal,

- Adopte le budget principal et les budgets annexes pour l'exercice 2017, section par section, sans vote formel sur chacun des chapitres.

Pour le budget principal :

- la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 21 048 044 € : approbation par 27 votes pour et 6 abstentions (Monsieur BELLLOT, Madame CARNAC, Monsieur DUBOIS, Monsieur ROBIN, Monsieur TRICHET et Madame BERTHELIER).
- la section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 15 422 094 € : approbation par 27 votes pour et 6 abstentions (Monsieur BELLLOT, Madame CARNAC, Monsieur DUBOIS, Monsieur ROBIN, Monsieur TRICHET et Madame BERTHELIER).

Pour le budget annexe Quai des Arts :

- la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 765 710 € : approbation à l'unanimité.
- la section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 180 000 € : approbation à l'unanimité.

Pour le budget annexe Lotissement « Les Jardins de l'Estran » :

- la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 110 000 € : approbation à l'unanimité.
- la section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 0 € : approbation à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR